

La société [SNCM](#) / **T** : 04.91.56.32.00 n'a toujours pas vue son ardoise de 420 millions d'euros, infligées par la Cour européenne de justice, effacée. C'est ce qu'a tenu à affirmer le président de l'[OFFICE DES TRANSPORTS DE LA REGION CORSE](#) / **T** : 04.95.23.71.30, Mardi 12 Avril. En dépit de la récente décision du tribunal de commerce de Marseille, Jean-Félix ACQUAVIVA a confirmé que pour la justice européenne, la question n'est toujours pas réglée. La raison : la discontinuité de l'ex-SNCM qui n'est toujours pas effective. www.sncm.fr